

Frais de séjour - Psychiatrie
TARIFS DES PRIX DE JOURNEE
SUR LA BASE DES TARIFS APPLICABLES AU 1er MARS 2022

| | Psychiatrie Adultes | | | Accueil Familial Thérapeutique Adultes | | Psychiatrie Infanto-Juvenile (pédopsychiatrie) |
|---|---|-------------------------|-------------------------|--|-------------------------|---|
| | Hospitalisation temps plein Séjour thérapeutique | Hospitalisation de jour | Hospitalisation de nuit | Temps complet | Hospitalisation de nuit | Hospitalisation de jour Séjour thérapeutique |
| Tarif plein journalier | 566,03 € | 408,52 € | 408,52 € | 566,03 € | 408,52 € | 684,64 € |
| Ticket modérateur 20 % du tarif plein <i>pris en charge par :</i> - le patient - sa mutuelle/assurance complémentaire s'il en détient une - la PUMA (ex. CMU) <i>Le tarif plein est pris en charge à 100% pour les cas suivants :</i> - les patients souffrant d'Affection Longue Durée (A.L.D.) - invalidité - au delà de 30 jours d'hospitalisation sans interruption | 113,21 € | 81,70 € | 81,70 € | 113,21 € | 81,70 € | 136,93 € |
| Forfait journalier <i>pris en charge par :</i> - le patient - sa mutuelle/assurance complémentaire s'il en détient une - la PUMA (ex. CMU) | 15,00 € | - | - | 15,00 € | - | - |
| Chambre particulière * | 35,00 € | - | - | - | - | - |

Le **ticket modérateur** est facturé aux patients ne bénéficiant pas d'une prise en charge à 100 %.
Il peut être pris en charge par un organisme d'assurance complémentaire (mutuelle).

Le **forfait journalier** a pour objet de couvrir une partie des dépenses relatives à l'hébergement (blanchisserie, restauration, entretien des locaux...).

Il est dû, y compris par les patients pris en charge à 100 %.

Il peut être pris en charge par un organisme d'assurance complémentaire (mutuelle), si le patient n'en dispose pas, il convient de prendre contact au plus vite avec l'Assistant de Service Social référent de l'unité d'hospitalisation.

La prestation **chambre particulière *** est facturée exclusivement aux organismes complémentaires des patients hospitalisés à temps plein, en soins libres, dans une unité d'hospitalisation sectorielle ou à l'APSA.
Le consentement du patient est impérativement requis.